

ENSEIGNANTS

Célia DELAGANGE, Directrice

DESJEPS instructrice diplômée d'Etat

Tél : 06.17.33.31.14

Henri BERNARD, Instructeur diplômé d'Etat

Tél : 06.72.73.67.98

Carine LE DOUARON, Monitrice diplômée d'Etat

Tél : 06.89.95.71.56

Arnaud PACCAUD, Moniteur diplômé d'Etat

Alison BEAUMONT, Monitrice diplômée d'Etat

INFOS PRATIQUES

• Contact :

Castel de La Colombière – 21000 DIJON

Tél : 03.80.63.78.71

etrier@etrierdebourgogne.fr

www.etrierdebourgogne.com

Page Facebook : Etrier de Bourgogne

Instagram : etrierdebourgogne21

• Accueil :

Ouverture l'après-midi

• Se rendre à l'Etrier de Bourgogne :

En Bus :

- Ligne 11 Direction PARC DE LA COLOMBIERE – aller jusqu'au terminus

- Ligne 18 Direction LONGVIC CENTRE – arrêt La Colombière

En voiture :

Depuis le centre-ville, Place Wilson, suivre la direction « Castel de La Colombière »



ÉCOLE D'ÉQUITATION

Spécialisée en Concours Complet

PONEY

A PARTIR DE 7 ANS

TARIFS et HORAIRES

Année 2022-2023



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Côte
d'Or
LE DÉPARTEMENT



COTISATION

Cotisation et licence FFE 2023

120 €

FORFAITS – de septembre à juin

Droit d'accès, Enseignement et encadrement de la pratique équestre

Forfait trimestriel initiation de 3/4h débutant à expert valable :

- du 29 août au 01 janvier **18 séances 264 €**
- du 02 janvier au 02 avril **13 séances 194 €**
- du 03 avril au 02 juillet **13 séances 194 €**

Forfait trimestriel perfectionnement une reprise de 1h à partir du G3 valable :

- du 29 août au 01 janvier **18 séances 315 €**
- du 02 janvier au 02 avril **13 séances 231 €**
- du 03 avril au 02 juillet **13 séances 231 €**

Carte 10+ annuelle (en plus du forfait) 10 séances 165 €

CARTE DE 5 REPRISES (sans forfait)

109€

FORFAIT DECOUVERTE

81 €

4 reprises à utiliser dans le mois, adhésion temporaire comprise **non renouvelable**

PRÉCISIONS :

Les reprises au forfait sont calculées sur 10 mois (de septembre à juin) et payables chaque début de période.

Pour payer en plusieurs fois, un **chèque** (chèque uniquement) par mois vous sera demandé en début de période (3 ou 4 selon le nombre de mois dans une période), et sera encaissé chaque début de mois.

Les cavaliers au forfait commencent dès le premier cours jusqu'à fin juin de l'année suivante.

Toute interruption (sauf avis médical) oblige le cavalier à se reporter ensuite au système des cartes.

Toute absence doit être signalée 24h avant par écrit (email ou SMS).

Le rattrapage ne se fait qu'en dehors du cours habituel dans lequel le cavalier est inscrit ; et doit être effectué dans le mois qui précède ou au plus tard le mois suivant.

REPRISES A PONEY

Se présenter 1/2 heure avant l'heure indiquée						
HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9H						9H15 CONFIRMÉS
10H						10H15 DÉBUTANTS
11H						11H15 DÉBUTANTS +
14H			14H GALOP 3/4			14H GALOP 3/4
15H			15H15 DÉBUTANTS			15H15 DÉBUTANTS +
16H			16H15 CONFIRMÉS			16H15 EXPERTS
17H	17H45 CONFIRMÉS	17H15 VILLE DIJON	17H15 DÉBUTANTS +	18H DEBUTANTS	17H45 DÉBUTANTS +	17H15 DEBUTANTS
18H	18H45 GALOP 4/5	18H15 DÉBUTANTS +	18H DEBUTANTS	18H45 GALOP 3/4	18H15 CONFIRMÉS/ EXPERTS	
19H			18H30 EXPERTS		18H45 GALOP 4/5	

hors Juillet & Août

PORT D'UNE BOMBE 3 POINTS NF ATTACHEE OBLIGATOIRE

FURNIR CERTIFICAT MEDICAL ET AUTORISATION PARENTALE LORS DE L'INSCRIPTION

(obligatoire pour la compétition y compris niveau club)

ATTENTION : la cotisation comprend une assurance responsabilité civile qui ne rembourse que certaines prestations. **Pour en savoir plus** consultez l'affichage dans le club house ou renseignez-vous auprès de la FFE.